



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à PILLET Isabelle ; de LAVERRIERE Magali à VAUR Florence ; de MACHERAT Martial à GOY Francis ; de MOENNE Monique à GERNAIS Benjamin ; de STAROPOLI Michel à VIGNY Gérard ; de VALENTIN Pierre à MILESI Gérard

Absent excusé : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° D2023_054 – FINANCES

Dispositif Aide région AURA – Financer mon investissement « Commerce et Artisanat ».
Modification du cadre d'intervention de la commune

Par délibération n°D2022_003 du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal a validé le règlement d'intervention de la commune relatif au dispositif « Financer mon investissement – Commerce et Artisanat ».

Il est précisé que ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat à s'installer ou à se développer dans un point de vente accessible au public, dans l'objectif de revitalisation commerciale des bourgs-centres.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention, avec un taux d'intervention de 20% maximum, soit un plafond fixé à 10.000 € sur une dépense subventionnable de 50.000 € HT. Cette aide n'est validée que si elle est cumulée avec un cofinancement local d'au moins 10% des dépenses éligibles.

Au regard du fonctionnement de ce dispositif, certaines modifications et précisions ont semblé nécessaires.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le règlement modifié du dispositif « Financer mon investissement – Commerce et Artisanat »

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance
Gérard MILESI



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/02/23
Publication en ligne le 04/02/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS



MAIRIE DE MUZEN-SALLAZ